



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Paris, le 9 décembre 2009

Communiqué de presse

**Proposition d'Aéroports de Paris
en vue du prochain contrat de régulation économique
2011 - 2015**

- **Un engagement en faveur d'une amélioration décisive de la qualité de service**
- **Un programme d'investissements portant notamment sur la rénovation des terminaux les plus anciens**
- **Un gel des tarifs en 2010 suivi d'une politique de modération tarifaire entre 2011 et 2015, en contrepartie d'une modification du périmètre de régulation**
- **La poursuite des gains de productivité et de l'amélioration de la performance opérationnelle**

Après avoir engagé en octobre 2009 une concertation approfondie avec les transporteurs aériens et entendu leurs attentes et priorités, Aéroports de Paris va présenter aujourd'hui aux compagnies aériennes et leurs représentants membres de la Commission consultative économique (Cocoéco) ses propositions d'orientations concernant à la fois la tarification des redevances pour 2010 et les principaux axes du prochain Contrat de régulation Economique (CRE) portant sur la période 2011-2015.

Dans les semaines à venir, Aéroports de Paris, les membres de la Cocoéco et les compagnies aériennes pourront débattre de ces propositions. Puis, conformément aux dispositions du code de l'aviation civile, les tarifs 2010 feront l'objet d'une publication début mars 2010. Concernant la préparation du CRE 2011-2015, Aéroports de Paris publiera un document de propositions plus détaillées dans le courant du premier trimestre 2010 sur lequel l'ensemble des parties prenantes pourra exprimer ses vues.

A cette occasion, Pierre Graff, Président-directeur général d'Aéroports de Paris, a déclaré :

« Nous avons pour ambition d'être plus compétitif que nos principaux concurrents. Cela passe par une amélioration forte de la qualité de service et la satisfaction de nos clients, passagers ou compagnies aériennes, et par une politique tarifaire attractive. Après une première phase de concertation avec les compagnies aériennes, Aéroports de Paris est donc en mesure de présenter pour le prochain contrat de régulation économique des propositions équilibrées. Elles permettent notamment, à travers une modification du périmètre de régulation, d'assurer un juste partage entre Aéroports de Paris et les compagnies aériennes de la valeur créée par les efforts de l'entreprise. Ce cadre de régulation devrait constituer une incitation forte pour Aéroports de Paris à renforcer sa compétitivité et son attractivité vis-à-vis des transporteurs aériens et à développer le trafic. »



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Après un premier CRE consacré principalement à la mise en service de capacités nouvelles, Aéroports de Paris propose que les orientations du CRE 2011-2015 visent au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des plates-formes parisiennes et à l'amélioration de la qualité de service et de la satisfaction clients tout en permettant à l'entreprise de créer de la valeur.

Aéroports de Paris propose ainsi :

- un engagement en faveur d'une amélioration décisive de la qualité de service,
- un programme d'investissements portant notamment sur la rénovation des terminaux les plus anciens et l'optimisation des capacités en place,
- une approche équilibrée de la régulation conduisant à une politique de modération tarifaire sur la période 2010-2015, en contrepartie d'une modification du périmètre de régulation conduisant à extraire, en plus des activités de diversification immobilière, les activités commerciales du périmètre des actifs régulés,
- la poursuite des gains de productivité et de l'amélioration continue de la performance opérationnelle.

L'amélioration de la qualité de service et de la satisfaction clients, priorité du prochain CRE

La qualité des services rendus constitue un enjeu stratégique majeur de compétitivité, d'attractivité et d'image. C'est pourquoi, Aéroports de Paris propose de s'engager sur des objectifs ambitieux de progrès dans ce domaine en actionnant l'ensemble des leviers disponibles :

- un programme d'investissements consacrant des moyens importants (plus de 700 millions d'euros entre 2009 et 2015) aux opérations de qualité de service, et notamment à la rénovation des terminaux les plus anciens, pour réaliser un saut qualitatif important et réduire la forte disparité de perception d'une aérogare à l'autre,
- la diffusion de la culture clients à tous les niveaux de l'entreprise,
- la mise en œuvre de chantiers spécifiques portant par exemple sur l'orientation des passagers en correspondance,
- la prise en compte, dans le prochain CRE, d'indicateurs plus ambitieux que ceux du premier contrat, avec un accent mis sur ceux mesurant directement la satisfaction des passagers.

Un prochain CRE s'appuyant sur l'hypothèse d'une reprise progressive du trafic

Malgré la baisse récente du trafic, Aéroports de Paris est confiant dans la croissance à moyen et long termes de son activité. Cependant, l'entreprise considère que pour des raisons structurelles liées notamment à l'évolution des habitudes de transport, à celle du prix du pétrole et à la maturité du transport aérien en Europe, le prochain contrat de régulation économique devrait se baser sur des taux de croissance du trafic plus modérés que ceux anticipés par le passé. Après avoir entendu ses clients sur leurs perspectives, Aéroports de Paris retient dans sa proposition l'hypothèse d'une légère croissance du trafic de passagers en 2010 (de 0,5 %), puis d'une croissance annuelle moyenne de 3,2 % sur la période 2011-2015, avec un redémarrage progressif de l'activité.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Un programme d'investissements sur le prochain CRE qui poursuit 2 objectifs : l'amélioration de la qualité des installations et des services offerts, et l'optimisation des installations existantes

Aéroports de Paris propose que le programme d'investissements du prochain CRE¹ soit principalement orienté vers des opérations contribuant d'une part à améliorer la qualité des installations et des services offerts et d'autre part à optimiser les installations existantes. Il serait ainsi structuré autour des axes suivants :

- le maintien du calendrier de livraison du satellite 4 de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (3^{ème} trimestre 2012), opération clé pour l'amélioration de la satisfaction des passagers et la compétitivité du hub,
- l'amélioration de la qualité de service et l'optimisation des installations existantes au travers notamment de la poursuite de la rénovation des satellites du terminal 1 de Paris-Charles de Gaulle, la restructuration complète du terminal 2B, la jonction entre les terminaux 2A et 2C, la mise en œuvre progressive de l'inspection-filtrage unique des passagers, avec notamment une liaison entre les salles d'embarquement des terminaux 2E et 2F, la reconfiguration des Halls 3 et 4 de l'aérogare d'Orly-Ouest et l'optimisation des flux Schengen de l'aérogare d'Orly-Sud,
- enfin, les investissements 2011-2015 accorderaient des moyens significatifs au développement de trois des piliers fondamentaux de la stratégie d'Aéroports de Paris : l'extension et l'optimisation des surfaces commerciales, l'accélération du développement de l'immobilier de diversification principalement et le développement durable notamment au travers d'objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie.

Avec 2 367 millions d'euros² investis par Aéroports de Paris, la période 2011-2015 se caractériserait, en euros équivalents 2010, par une baisse de plus de 20 % des investissements par rapport à ceux de la période 2006-2010. La période quinquennale suivante (2016-2020) devrait être marquée par un niveau d'investissements du même ordre. En prenant en compte l'aménagement de périmètre proposé par Aéroports de Paris, 1 752 millions d'euros (euros 2010) seraient investis dans le périmètre régulé sur la période 2011-2015.

Proposition d'évolution du périmètre de régulation vers une caisse aménagée

En application de la réglementation actuelle, le périmètre régulé sera réduit en 2011 de l'activité immobilière de diversification³. La proposition d'Aéroports de Paris consiste à faire sortir du périmètre régulé, au-delà de ces activités immobilières de diversification, les activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, hôtellerie en aérogares, banque, change et autres services commerciaux, publicité, location d'automobiles...). Cette proposition pragmatique, compatible avec l'objectif de modération tarifaire souhaitée par l'entreprise, préserverait les capacités d'investissement à long terme sur le périmètre régulé. Elle conduirait à un juste partage de la valeur entre Aéroports de Paris et ses clients et constituerait un facteur d'incitation supplémentaire à développer son activité.

Cet aménagement du périmètre régulé concernerait, sur la base des éléments comptables de l'exercice 2008 :

- au titre de l'immobilier de diversification, 131 millions d'euros de revenus locatifs externes et internes à Aéroports de Paris SA et 309 millions d'euros d'actifs⁴ ;

¹ Le détail du programme d'investissements est fourni dans le document de proposition, accessible sur le site internet du Groupe : www.aeroportsdeparis.fr

² Euros 2010, hors investissements financiers

³ Activités immobilières hors aérogares ne concernant ni la maintenance des avions, ni la mise à disposition de surfaces et locaux pour les opérations des assistants en escale et des essenciers, ni celles de fret aérien, d'aviation d'affaires et d'aviation générale.

⁴ Valeur nette comptable des immobilisations et besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2008



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

- au titre des activités commerciales, 250 millions d'euros de revenus externes à Aéroports de Paris SA et 169 millions d'euros d'actifs⁴.

Prochain CRE : proposition de modération des évolutions tarifaires pour renforcer l'attractivité des plates-formes parisiennes

Ayant entendu les demandes de modération tarifaire exprimées par les compagnies aériennes dans un contexte économique difficile et tenant compte de l'évolution proposée du périmètre de régulation, Aéroports de Paris propose de retenir, conjointement pour les tarifs 2010⁵ (à compter du 1^{er} avril 2010) et pour les tarifs couverts par le prochain CRE (à compter du 1^{er} avril 2011), une politique tarifaire modérée au profit de la compétitivité des plates-formes parisiennes. Cette modération se traduirait, à périmètre de services constants, par un gel des tarifs en 2010 et par une évolution moyenne annuelle des tarifs des redevances de 1,38 % au-delà de l'inflation sur la période 2011-2015.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM ⁶ 2011-2015
0,0 %	IPC + 0,0 %	IPC + 1,0 %	IPC + 1,5 %	IPC + 2,2 %	IPC + 2,2 %	IPC + 1,38 %

IPC : indice des prix à la consommation (4018E)

Une maîtrise des charges et une amélioration progressive de la rentabilité

Compte tenu de la conjoncture actuelle affectant le transport aérien, de la volonté de l'entreprise de renforcer sa compétitivité tarifaire et de l'évolution vers une caisse aménagée, Aéroports de Paris propose que le CRE 2011-2015 soit envisagé, du point de vue de la rentabilité des capitaux investis du périmètre régulé comme une phase de transition. Aéroports de Paris estime que la poursuite résolue des efforts de productivité et de maîtrise des charges ainsi que le passage dans un bas de cycle d'investissements, devraient permettre d'améliorer graduellement le ROCE⁷ du nouveau périmètre régulé et lui permettre ainsi d'être en ligne avec le coût moyen pondéré du capital de l'entreprise en moyenne sur le troisième contrat de régulation économique (2016-2020).

Perspectives financières pour 2009 et 2010

Pour l'exercice 2009, compte tenu des tendances de trafic observées sur les derniers mois, Aéroports de Paris anticipe un chiffre d'affaires en légère croissance et un EBITDA compris entre 850 et 880 millions d'euros⁸.

Pour 2010, compte tenu des hypothèses de trafic et des orientations retenues par Aéroports de Paris pour la tarification des redevances, Aéroports de Paris anticipe un EBITDA compris entre 850 et 880 millions d'euros⁹.

⁵ Redevance atterrissage, stationnement, passagers, et redevances accessoires couvertes par le CRE

⁶ Taux de Croissance Annuel Moyen

⁷ Return On Capital Employed (taux de retour sur capitaux investis) = rapport entre le résultat opérationnel après impôts sur les sociétés / base d'actifs régulés de l'exercice concerné (définie comme la somme de la valeur nette comptable des immobilisations et du besoin en fonds de roulement)

⁸ Contre précédemment « un chiffre d'affaires en légère croissance et un EBITDA 2009 du même ordre de grandeur que l'EBITDA 2008 ». EBITDA : résultat opérationnel courant majoré des dotations aux amortissements et des dépréciations d'immobilisations nettes de reprises

⁹ Contre précédemment « une progression de l'EBITDA 2010 comprise entre 50 et 60 % par rapport à celui de 2005 », soit une fourchette comprise entre 900 et 960 millions d'euros



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

La proposition d'Aéroports de Paris est accessible sur le site internet du Groupe :
www.aeroportsdeparis.fr.

Relations Investisseurs

Florence Dalon / Vincent Bouchery : + 33 1 43 35 70 58 - invest@adp.fr

Contact presse

Jérôme Dutrieux / Charlotte de Chavagnac : + 33 1 43 35 70 70

Déclarations prospectives

Des déclarations prospectives figurent dans le communiqué de presse ci-avant. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Aéroports de Paris. Elles comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Aéroports de Paris. Ces données, hypothèses et estimations sont sujettes à des risques (dont ceux décrits dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le numéro R. 09-038) et des incertitudes qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Aéroports de Paris et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations.

Aéroports de Paris
Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS
Société anonyme au capital de 296 881 806 euros
552 016 628 RCS Paris

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2^{ème} groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire et le 1^{er} groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2008, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 527,0 millions d'euros et la Société a accueilli 87,1 millions de passagers.